



## Rapport financier 2020

En 2020, comme au cours des exercices précédents, OLD'UP a d'abord fonctionné grâce à l'investissement personnel de chacun de ses membres bénévoles, en imagination, en implication et en temps passé, ainsi que le détaille le Rapport moral qui précède le présent Rapport financier.

Cet investissement constitue la première ressource dont bénéficie OLD'UP. Bien qu'elle ne soit qu'indirectement pécuniaire, elle justifie néanmoins les ressources financières dont l'association a bénéficié et qui se sont élevées à un montant total de 180 937 euros en 2020, à comparer à 89 226 euros en 2019, et 60 405 euros en 2018.

Au premier chef de ces ressources financières viennent les cotisations des membres de l'association. Un montant de 9 087 euros en 2020, pour 9 165 euros en 2019 et 8 370 euros en 2018, témoigne de leur attachement et de leur fidélité à Old'Up.

Ces cotisations justifient également la confiance de ses partenaires envers OLD'UP qui, par leurs contributions respectives, financent les actions initiées et portées par ses bénévoles.

Les principaux contributeurs de notre association ont été en 2020 les partenaires suivants :

- La Fondation de France, pour 80 000 euros,
- La CNSA, pour 42 350 euros,
- La MAFIP, pour 31 000 euros,
- Le groupe UMR, pour 10 000 euros,
- La Fondation Korian, pour 8 500 euros.

Ces différentes contributions totalisent 171 850 euros et concernent des actions qui ont parfois démarré dès 2019 et peuvent, pour certaines, ne se terminer qu'en 2021.

Cette progression très significative de nos ressources financières s'explique par la réactivité de l'association, et de ses membres, à la crise sanitaire qui s'est installée en tout début 2020. Au-delà de ses initiatives précédentes, OLD'UP a engagé une double action :

- Le lancement d'une enquête auprès de ceux qui, du fait de leur âge, étaient en risque de « décrocher » ;
- La finalisation et la distribution d'outils facilitant le maniement des tablettes qui permettent de réduire la solitude des personnes vulnérables.

En regard de ces ressources, OLD'UP a engagé un ensemble de charges totalisant pour 2020 un montant de 170 694 euros, à comparer à 67 094 euros en 2019 et 80 543 euros en 2018.

Les principales charges de l'association correspondent d'abord à la couverture des charges extérieures engagées dans la réalisation des principales actions pilotées par l'association, telles qu'elles sont décrites au Rapport moral.

Le total des charges de fonctionnement proprement dites de OLD'UP, qui se rapportent à sa gestion et à son administration, n'excède pas le montant des cotisations de ses membres, démontrant ainsi l'indépendance financière de l'association.

La dynamique de développement de partenariats contributeurs et de maîtrise des charges, conduite tout au long de l'année sous le contrôle des membres du Conseil d'administration, a permis de générer en 2020 un excédent de 10 243 euros, portant un montant de 38 938 euros les fonds propres de OLD'UP à la clôture de l'exercice.

Ce niveau de fonds propres devrait favoriser l'amorçage des charges de l'exercice 2021 fondées sur un budget de ressources et de dépenses de 176 00 euros à l'équilibre.

Les comptes annuels 2020 vous sont présentés ci-après.



**OLD'UP**  
**Génération des « Vieux debout » - Association loi 1901**  
**4 rue Amélie – 75007 Paris**

**Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**1. Compte de résultat**

	2020	2019	2018
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>180 937</b>	<b>89 226</b>	<b>60 405</b>
Cotisations	9 087	9 165	8 370
Contributions	171 850	79 500	47 500
Autres produits	-	561	4 535
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>170 694</b>	<b>67 094</b>	<b>80 543</b>
Achats et ch. ext.	170 694	47 673	57 290
Salaires et ch.soc.	-	19 421	23 253
<b>Excédent / (-) Déficit</b>	<b>10 243</b>	<b>22 132</b>	<b>- 20 138</b>

**2. Bilan (au 31 décembre)**

	2020	2019	2018
<b>Trésorerie nette</b>	<b>38 938</b>	<b>28 695</b>	<b>6 563</b>
Disponibilités	85 238	30 195	22 490
Charges à payer	- 55 300	- 10 000	- 15 927
Produits à recevoir	9 000	8 500	-
<b>Fonds propres</b>	<b>38 938</b>	<b>28 695</b>	<b>6 563</b>
Report à nouveau	28 695	6 563	26 701
<b>Excédent / (-) déficit.</b>	<b>10 243</b>	<b>22 132</b>	<b>- 20 138</b>

**3. Annexe**

Les comptes annuels ont été établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant des règlements n° 2014-03 et n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables relatifs, respectivement, au plan comptable général et aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Par référence à l'article 142-1 du règlement n° 2018-06 précité, il est précisé que les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.